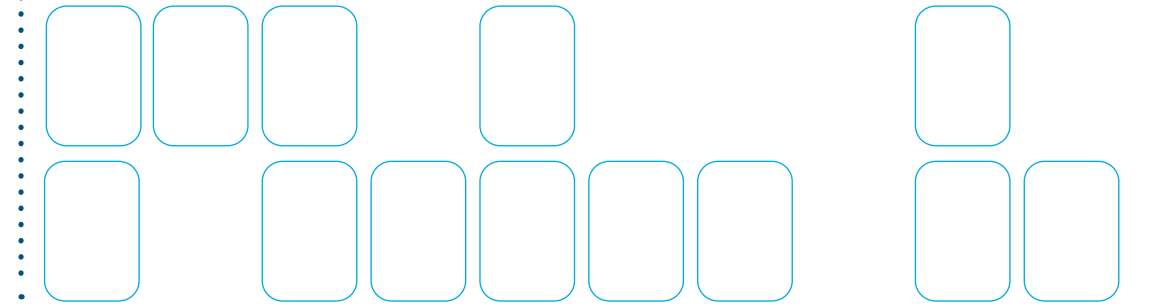


PLAN STRATÉGIQUE

Tableau synoptique



PLAN STRATÉGIQUE 2007-2012

MISSION

Le Secrétariat assiste le Conseil du trésor et sa présidente dans leurs fonctions de gouverner. Il les conseille en matière de gestion des ressources et de modernisation de l'État.

VISION

Vers une administration publique innovante, efficiente et au service des citoyens.

	1 LES FINANCES PUBLIQUES ET LES INFRASTRUCTURES	2 LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	3 LES RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET LE SECTEUR PRIVÉ	4 LA MODERNISATION DE L'ÉTAT	5 LA MODERNISATION DU SECRÉTARIAT			
ENJEUX	Respect de la politique budgétaire	Rénovation et amélioration des infrastructures	Maintien d'une main-d'œuvre qualifiée	Optimisation des relations avec le secteur privé	Amélioration de la qualité des services aux citoyens et de la performance de l'État	Consolidation du rôle de gouverner du Secrétariat		
ORIENTATIONS	Assurer une gestion rigoureuse des dépenses	Renforcer la planification, le suivi et le contrôle des investissements	Assurer le renouvellement et la fidélisation de la main-d'œuvre	Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé	Contribuer à la modernisation de l'État et renforcer les saines pratiques de gestion au sein de l'administration publique	Renforcer la capacité organisationnelle du Secrétariat		
AXES D'INTERVENTION OBJECTIFS	<p>Contrôle des dépenses de programmes et du niveau d'effectif</p> <p>Proposer et mettre en œuvre les actions appropriées pour respecter l'objectif annuel des dépenses de programmes et la cible de réduction des effectifs</p>	<p>Mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures</p> <p>Investir 30,1 milliards de dollars au cours de la période 2007-2012, dont 80 % pour le maintien des actifs et 20 % pour l'amélioration et le remplacement des infrastructures</p> <p>Résorber, sur un horizon de 15 ans, le déficit d'entretien cumulé établi au 1^{er} avril 2008</p> <p>Adopter chaque année un budget pluriannuel d'investissement et rendre des comptes sur l'utilisation qui en est faite</p> <p>Gestion des infrastructures</p> <p>Adopter et mettre en œuvre une politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique pour l'automne 2008</p> <p>Élaborer, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de la politique-cadre, une procédure de sélection des experts indépendants</p> <p>Actualiser le guide d'élaboration du dossier d'affaires développé par le Secrétariat, en collaboration avec l'Agence des partenariats public-privé, dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la politique-cadre</p>	<p>Positionnement et promotion de la fonction publique comme employeur</p> <p>Valoriser les avantages distinctifs de la fonction publique</p> <p>Stratégies de recrutement</p> <p>Réviser les processus de recrutement en vue de les adapter aux nouvelles réalités du marché du travail</p> <p>Gestion des carrières</p> <p>Établir les orientations gouvernementales en matière de formation, de développement et d'apprentissage</p> <p>Gestion de la diversité</p> <p>Atteindre 25 % d'embauche des membres des groupes cibles</p> <p>Planification de la main-d'œuvre</p> <p>Accroître la capacité prévisionnelle des besoins en matière d'effectifs et de compétences</p> <p>Santé au travail</p> <p>Soutenir, d'ici 2012, les ministères et les organismes dans la mise en place de pratiques organisationnelles favorisant la santé au travail</p> <p>Étudier les causes des absences afin de mieux cibler les actions de prévention</p>	<p>Règlements sur les contrats d'approvisionnement, de travaux de construction et de services des organismes publics</p> <p>Avoir proposé et mis en place, d'ici le 1^{er} avril 2008, des mesures appropriées pour mettre en œuvre les projets de règlements sur les contrats d'approvisionnement, de travaux de construction et de services des organismes publics</p> <p>Proposer au Conseil du trésor les politiques de gestion nécessaires à la mise en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements</p> <p>Adapter le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour que celui-ci soit opérationnel à la date d'entrée en vigueur des règlements</p>	<p>Règlements sur les autres catégories de contrats assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics</p> <p>Avoir proposé au gouvernement, d'ici le 1^{er} avril 2010, un règlement actualisant les règles liées à la disposition des biens meubles excédentaires</p> <p>Avoir proposé au gouvernement, d'ici le 1^{er} avril 2011, un règlement actualisant les règles liées aux contrats de concession</p> <p>Révision de la réglementation sur les tarifs d'honoraires</p> <p>Avoir proposé au gouvernement, d'ici le 1^{er} octobre 2009, un nouveau règlement sur les tarifs d'honoraires pour les services d'avocats et de notaires</p> <p>Avoir proposé au gouvernement, d'ici le 1^{er} octobre 2010, un nouveau règlement sur les tarifs d'honoraires pour les services d'ingénieurs, d'architectes et d'arpenteurs-géomètres</p>	<p>Mise en œuvre de plans de formation et d'information sur la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements</p> <p>Organiser une tournée d'information régionale, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du cadre normatif, afin de sensibiliser 90 % des interlocuteurs des ministères et des organismes et 60 % des interlocuteurs des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en gestion contractuelle</p> <p>Mettre en place, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du cadre normatif, un outil de formation à distance (e-learning) sur le nouveau cadre normatif à l'intention des ministères et des organismes et des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation</p> <p>Élaborer et diffuser, d'ici le 31 mars 2010, des gabarits et des modèles types pour les contrats en approvisionnement, en services et en travaux de construction</p> <p>Promouvoir l'utilisation des bonnes pratiques relatives à l'analyse des soumissions des ministères et des organismes pour lesquels une évaluation de la qualité est requise</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du cadre normatif, un programme d'information à l'intention des entreprises faisant affaire avec le gouvernement</p> <p>S'assurer, d'ici le 31 mars 2012, de l'appropriation du nouveau cadre normatif par les ministères et les organismes et les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation</p>	<p>Prestation de services de qualité aux citoyens</p> <p>Encadrer l'application de normes quant au niveau et à la qualité des services offerts</p> <p>Améliorer la qualité de l'information diffusée sur le degré de satisfaction de la clientèle sur la prestation de services offerts</p> <p>Accroissement de la productivité de l'État</p> <p>Améliorer la qualité de la reddition de comptes en accentuant la diffusion des coûts de revient des programmes et services</p> <p>Promouvoir l'utilisation de l'évaluation de programme</p> <p>Amélioration des façons de faire en misant sur les partenaires</p> <p>Stimuler l'émergence et la réalisation de projets concrets et structurants</p> <p>Veiller pour chaque portefeuille ministériel, d'ici 2010, à ce que soit réalisée l'évaluation d'au moins une activité pouvant être privatisée</p> <p>Contribuer à l'amélioration de 2 % par an de l'appropriation de la Loi sur l'administration publique</p>	<p>Planification de la main-d'œuvre</p> <p>Accroître l'attraction et la fidélisation du personnel</p> <p>Optimisation des processus d'affaires et des systèmes d'information</p> <p>Avoir optimisé, d'ici le 31 mars 2012, la gestion des acquisitions</p> <p>Avoir optimisé, d'ici le 31 mars 2010, l'alignement des systèmes d'information sur les besoins d'affaires du Secrétariat et avoir réalisé, pour le 31 mars 2012, les projets de développement qui en découleront</p>